



LA CHARCUTERIE GOURMANDE Anniversaire Du 13 au 18 juin 2017

Article 1 : L'association « La charcuterie gourmande » (liste des participants en annexe) organise un jeu gratuit sans obligation d'achat dans le cadre d'une opération anniversaire du 13 au 18 juin 2017.

Article 2 : **Modalités du jeu**

Pour jouer, rendez-vous chez l'un des 16 charcutiers traiteurs participant à l'animation, et ce pendant toute la durée de l'opération soit du 13 au 18 juin 2017 inclus, il vous remettra un bulletin de participation. Remplissez ce bulletin et déposez-le dans l'une des 16 urnes prévues à cet effet et réparties chez les charcutiers traiteurs participants, jusqu'au 18 juin 2017 inclus. Participation postale exclue.

Article 3 : **Obligations légales**

Ce jeu est ouvert à toutes personnes âgées de 18 ans et plus à la date de l'opération. Chaque commerçant se réserve le droit de refuser la remise d'un bulletin à toute personne mineure qui en ferait la demande. En cas de doute sur l'âge légal du demandeur, le commerçant pourra éventuellement exiger une pièce justificative (carte d'identité, permis de conduire...).

Article 4 : **Dotation**

Dotation Tirage au sort

1 vélo électrique

10 paniers garnis par boutique

2 poêles de cuisson

Repas d'une valeur de 100€ pour 2 personnes dans un des restaurants Pointe Bretagne

Article 5 : **Attribution des lots**

Les lots seront attribués lors du tirage au sort par boutique à l'issue de l'animation. Le tirage au sort sera fait parmi les bulletins participants (un bulletin gagnant par famille, même nom, même adresse). Les gagnants seront avertis dans les 15 jours suivant le tirage.

Article 6 : Tout bulletin surchargé, raturé ou illisible sera considéré comme nul. Pour chaque bulletin nul, un autre bulletin sera tiré au sort à la place.

Article 7 : Les gagnants ne pourront en aucun cas réclamer la contre-valeur financière de leur lot.

Article 8 : Toute contestation sur le déroulement du jeu sera tranchée en dernier ressort par un jury composé de représentants des commerçants de l'association. Les organisateurs se réservent le droit, en cas de force majeure, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le jeu, ainsi que la dotation.

Article 9 : Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son ensemble.

Article 10 : Le présent règlement est consultable chez tous les commerçants qui participent à l'opération et peut également être obtenu sur simple demande écrite à Association La Charcuterie Gourmande – 11 rue de Cornouaille – 29950 Benodet

Fait à Bénodet, le 24-05-2017

Liste des commerçants participants à l'opération : 16 participants

RAVALEC TRAITEUR	Z.C.de Kérouant - Pont-l'Abbé
RAVALEC TRAITEUR	11 rue de Cornouaille - Bénodet
RAVALEC TRAITEUR	69 rue de Bénodet - Quimper
MAISON GLOAGUEN	1 Place Victor Hugo - Plonéour Lanvern
MAISON DERIEN	7 Place des frères - Plouigneau
MAISON POTIRON	23 rue du Général de Gaulle - Lesneven
MAISON LAOUENAN	5 Quai de l'Yser - Douarnenez
MAISON LE GRAND	1 Place de l'Eglise - Plonevez Porzay
MAISON LE TOUX	1 Grande Rue - Châteaulin
MAISON CARIOU	4 rue Laennec - Audierne
MAISON CORDOUAN	4 rue Yves Guilloux – Brest
MAISON CORDOUAN	Halles St. Martin – Brest
MAISON GUIZIOU	3 rue des Frères Floch – Plonévez-du-Faou
LES SAVEURS PAYSANNES	34 rue de Quimperlé – Querrien
LES SAVEURS PAYSANNES	1 rue Jules Guesde - Lanester
LES SAVEURS PAYSANNES	3 place de l'Eglise– Moelan/Mer